

**Assemblée générale**

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
16 juillet 2010
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 27^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 19 mars 2010, à 15 heures

Président : M. Maurer (Suisse)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires :* M^{me} McLurg

Sommaire

Point 130 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

*Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies*

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011
(*suite*)

*Questions particulières relatives au budget-programme de l'exercice biennal
2010-2011*

*Conditions d'emploi des juges ad litem du Tribunal pénal international pour
l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda*

Point 138 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)

Point 141 de l'ordre du jour : Examen de l'application des résolutions 48/218 B,
54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 142 de l'ordre du jour : Administration de la justice à l'Organisation des
Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.



Conclusion des travaux menés par la Cinquième Commission pendant la première partie de la reprise de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 130 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/64/L.34)

Projet de résolution A/C.5/64/L.34 : Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

1. *Le projet de résolution A/C.5/64/L.34 est adopté.*

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (suite)

Questions particulières relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/C.5/64/L.32)

Projet de résolution A/C.5/64/L.32 : Questions particulières relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

2. *Le projet de résolution A/C.5/64/L.32 est adopté.*

3. **M. Lim** (Singapour) dit que les missions politiques spéciales sont un sujet sensible pour nombre d'États Membres, qui ont suivi de très près les modalités d'autorisation de ces missions, par le Conseil de sécurité en particulier. Qui plus est, leur budget a connu une croissance exponentielle ces dernières années. Il est donc nécessaire d'améliorer la transparence en la matière et les mécanismes d'autorisation. Il faudrait que le Conseil de sécurité ait à ce sujet des contacts plus étroits avec la Commission, à qui il incombe d'approuver les budgets.

4. La délégation singapourienne a proposé d'inclure dans le projet de résolution une disposition insistant sur la nécessité de présenter de manière plus globale et plus exhaustive les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales. Il est indispensable que les propositions budgétaires les concernant soient présentées dans les délais requis pour que la Commission puisse se prononcer en connaissance de cause sur des dépenses qui absorbent une part aussi substantielle budget ordinaire.

5. Bien que plusieurs délégations ait appuyé cette proposition, quelques États Membres, et parmi eux d'ardents partisans des missions politiques spéciales, s'y sont opposés au prétexte que la Commission demandait l'impossible au Secrétariat ou que le moment était mal choisi.

6. Le premier argument ne manque pas d'ironie quand on sait le nombre de fois que l'Assemblée générale a insisté pour que le Secrétariat prenne en charge de nouvelles activités à l'aide des moyens existants. Quant à l'opportunité de la proposition, les États Membres doivent saisir toute occasion d'approuver des améliorations qui servent les intérêts des principales parties prenantes de l'Organisation.

Conditions d'emploi des juges ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (A/C.5/64/L.33)

Projet de résolution A/C.5/64/L.33 : Conditions d'emploi des juges ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda

7. *Le projet de résolution A/C.5/64/L.33 est adopté.*

Point 138 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (suite) (A/C.5/64/L.29)

Projet de résolution A/C.5/64/L.29 : Rapport du Corps commun d'inspection pour 2009 et programme de travail pour 2010

8. *Le projet de résolution A/C.5/64/L.29 est adopté.*

Point 141 de l'ordre du jour : Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale (suite) (A/C.5/64/L.31)

Projet de résolution A/C.5/64/L.31 : Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale

9. *Le projet de résolution A/C.5/64/L.31 est adopté.*

10. **M. Al-Shahari** (Yémen), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que les activités du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) contribuent de manière importante à améliorer la responsabilisation et la surveillance dans l'ensemble de l'Organisation. Le Groupe espère que la mise en œuvre intégrale des recommandations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit se traduira par

une coopération plus étroite entre la direction et le Bureau. Une coopération plus étroite et un dialogue plus actif entre les différentes parties prenantes du Secrétariat permettraient au Bureau d'aider plus efficacement le Secrétaire général à s'acquitter de ses fonctions de contrôle interne.

11. Rappelant que le mandat d'une durée de cinq ans, non renouvelable, du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne arrive à son terme en juillet 2010, le Groupe demande instamment au Secrétaire général de faire le nécessaire en temps voulu pour lui trouver un successeur, en respectant pleinement les dispositions du paragraphe 5 b) de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale.

Point 142 de l'ordre du jour : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
(suite) (A/C.5/64/L.30)

Projet de décision A/C.5/64/L.30 : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

12. *Le projet de décision A/C.5/64/L.30 est adopté.*

Conclusion des travaux menés par la Cinquième Commission pendant la première partie de la reprise de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

13. **M. Al-Shahari** (Yémen), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, constate que la Commission est parvenue à un accord sur toutes les questions à l'examen grâce à l'esprit de coopération dont ses membres ont fait preuve au cours de cette première partie de la reprise de la session. Il espère que le même esprit prévaudra lors de la deuxième partie de la reprise de la session.

14. **M. Peralta-Mompalmer** (Espagne), s'exprimant au nom de l'Union européenne, se félicite que la Commission ait mené à bien ses travaux dans les délais qui lui étaient impartis et soit parvenue à un accord sur toutes les questions à l'examen.

15. **M^{me} Pakarati** (Chili), s'exprimant au nom du Groupe de Rio, note que, grâce aux efforts importants consentis par tous, la Commission a pu adopter des projets de résolution portant sur plusieurs points importants, notamment le renforcement de la capacité de l'Organisation à faire face aux situations d'urgence, la marge de manœuvre budgétaire et le dispositif de responsabilisation du Secrétariat.

16. Le Groupe se félicite qu'un accord ait été trouvé sur les principes généraux qui doivent sous-tendre la mise en place d'un système de responsabilisation au Secrétariat, notamment l'obligation faite à tous les fonctionnaires, quel que soit leur niveau, de rendre compte de leurs décisions et de leurs actes et la nécessité de recouvrer les sommes détournées par des fraudeurs.

17. Tous les débats en cours au sein du système des Nations Unies, y compris ceux portant sur la cohérence des activités des organismes du système, doivent tenir compte du rôle et des fonctions de la Commission.

18. Le Groupe attend avec intérêt les débats que la Commission doit tenir pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-quatrième session sur la stratégie globale d'appui aux missions proposée par le Département de l'appui aux missions et les projets de budget de différentes opérations de maintien de la paix, en particulier la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti. Il compte que les rapports pertinents seront disponibles dans les meilleurs délais.

19. **M. Cumberbatch** (Cuba) dit que la manière dont la Commission a traité la question du dispositif de responsabilisation et celle de la marge de manœuvre budgétaire rappelle un point qui a façonné la perception que les États Membres ont pu se faire du Secrétariat tout au long de l'histoire de l'Organisation.

20. Aussi injuste que soit l'ordre international, il est difficile d'imaginer un monde sans l'Organisation des Nations Unies. Ses hauts responsables devraient donc être conscients de l'écrasante responsabilité qui est la leur. Ils doivent assumer la responsabilité des initiatives qu'ils prennent pour donner effet aux décisions des États Membres et éviter de donner prise au moindre soupçon de partialité.

21. Il convient de rappeler que pour financer les programmes et activités de l'ONU, les États Membres doivent utiliser des fonds publics qui pourraient servir à financer leur propre développement économique. Ils doivent donc surveiller de très près l'emploi qui est fait de ces fonds.

22. À ce propos, la délégation cubaine tient à appeler l'attention sur les méthodes discutables utilisées par certaines délégations et par le Secrétariat en ce qui concerne des décisions portant sur la cohérence du système et le projet de stratégie globale d'appui aux missions émanant du Département de l'appui aux

missions. Incapables d'atteindre leurs objectifs dans le cadre de négociations ouvertes et transparentes, des fonctionnaires du Secrétariat et des États Membres, qui n'en sont pas à leur coup d'essai, ont utilisé des voies parallèles et n'ont pas hésité dans certains cas à violer des directives de manière flagrante pour servir leurs propres intérêts.

23. Rappelant que la Cinquième Commission est celle des grandes commissions de l'Assemblée générale qui est chargée des questions administratives et budgétaires, l'orateur demande instamment au Secrétariat et aux États Membres de ne pas recourir à de telles méthodes qui n'ont d'autre effet que de semer la méfiance entre les États Membres eux-mêmes et entre ceux-ci et le Secrétariat.

24. **M. Sugiyma** (Japon) dit que sa délégation se félicite que la Commission ait achevé ses travaux dans les délais prévus, sans avoir à reporter l'examen de telle ou telle question à la deuxième partie de la reprise de la session. Elle se félicite également que, fidèle à sa tradition, la Commission ait adopté tous les projets de résolution par consensus.

25. La délégation japonaise note avec satisfaction que les États Membres ont décidé de maintenir en 2010-2011 les modalités actuelles d'utilisation par le Secrétaire général de la marge de manœuvre budgétaire dont il dispose, tout en regrettant que le montant de l'autorisation d'engagement de dépenses n'ait pas été relevé.

26. Après un échange de civilités auquel prennent part **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), au nom du Groupe des États d'Afrique, **M. Mir** (Royaume-Uni), **M. Melrose** (États-Unis d'Amérique), **M. Al Shahari** (Yémen), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Brant** (Brésil), **M. Tawana** (Afrique du Sud) et **M. Loy Hui Chien** (Singapour), **le Président** déclare que la Cinquième Commission a conclu ses travaux pour la première partie de la reprise de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 15.